

## PREMIÈRE DEMANDE ET RENOUELEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

# CONJOINT ÉTUDIANT

# PASSEPORT TALENT - FAMILLE

**IMPORTANT :** Pour chaque document, apporter l'original et une photocopie.  
**Les documents rédigés dans une autre langue que le français doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français.**

### DOCUMENTS COMMUNS :

- Passeport en cours de validité et copie de la page d'identité
- Document de séjour actuel : carte de séjour ou, si vous n'en avez pas encore une, visa plus copie du premier et dernier tampon d'entrée en France/espace Schengen
  - Si visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS), fournir en plus la preuve de sa validation en ligne (« Confirmation de la validation de l'enregistrement de votre visa long séjour valant titre de séjour »)
- Formulaire « Fiche de renseignements » complété et signé
- 3 photos d'identité récentes faites en France (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005)
- Un justificatif de domicile **daté de moins de 6 mois à votre nom :**

Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone ou d'accès à internet ; attestation d'assurance habitation ; attestation de résidence universitaire ; contrat de bail de location (si daté de moins de 6 mois) ; quittance de loyer ; taxe d'habitation (seulement si la « date d'établissement » est de moins de 6 mois) ; attestation d'un hôtel et copie de la facture du dernier mois.

Si vous êtes hébergé(e) :

- formulaire « Attestation d'hébergement » complété et signé par l'hébergeant
  - copie de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité (pièce d'identité française/européenne ou titre de séjour français ; si carte de séjour l'adresse doit obligatoirement être à jour)
  - justificatif de domicile récent (moins de 6 mois) au nom de l'hébergeant
- Acte de mariage ou livret de famille
  - Formulaire « Déclaration de communauté de vie » complété (attention : ne pas dater et signer ce document avant le rendez-vous)
  - Document de séjour du conjoint (carte de séjour ou visa)

### CONJOINTS D'ÉTUDIANTS :

- Certificat de scolarité du conjoint
- Justificatif de ressources financières mensuelles propres au moins équivalentes à 550€
- Formulaire « Déclaration sur l'honneur de n'exercer aucune activité professionnelle » complété et signé

### CONJOINTS DE CHERCHEURS :

- « Convention d'accueil d'un chercheur ou enseignant-chercheur étranger » du conjoint